

V

CONSULTATION PROLONGÉE

La présente édition 1994 de la recommandation SIA 242/1, *Travaux de crépissage et de plâtrerie - enduits et crépis pour l'extérieur, enduits et crépis pour l'intérieur, staffs*, correspond à l'état actuel de la technique. Elle résulte de la participation des professionnels suisses aux travaux du Comité européen de normalisation CEN, et sera utilisée jusqu'à la parution des normes européennes EN respectives.

Société suisse
des ingénieurs et des architectes

Sia

Recommandation
Édition de 1994

V 242/1

Travaux de crépissage et de plâtrerie

Enduits et crépis pour l'extérieur
Enduits et crépis pour l'intérieur
Staffs

Avant-propos

La révision de la norme SIA 242, *crépissages et travaux de plâtrerie*, éditée en 1978, a permis d'adapter les prescriptions à l'état actuel de la technique et d'intégrer dans la partie administrative, les conditions aujourd'hui usuelles pour la rédaction des contrats. En outre de nouvelles règles ont été établies pour le montage à sec des matériaux liés au plâtre.

Cette révision a été exécutée en parallèle avec les travaux en cours dans le cadre du Comité européen de normalisation CEN.

Dans le même temps le CEN a élargi le domaine de travail fixé à l'origine, ce qui a entraîné des chevauchements avec notre champs d'application. Selon la convention passée, les membres du CEN ne doivent plus publier de normes nationales, dès lors que des Comités techniques du CEN ont commencé à travailler dans le domaine concerné.

Il faudra encore un certain temps jusqu'à ce que les normes européennes EN correspondantes entrent en vigueur. Afin que, pendant cette période de transition, les bases soient cependant actualisées et coordonnées avec le Catalogue des articles normalisés CAN, la Commission centrale des normes CCN de la SIA a décidé de publier la norme SIA 242 révisée sous forme de recommandation en consultation prolongée et en deux parties:

- Recommandation SIA V242/1, *Travaux de crépissages et de plâtrerie - enduits et crépis pour l'extérieur, enduits et crépis pour l'intérieur, staffs*
- Recommandation SIA V242/2, *Travaux de plâtrerie - montage à sec*

Les conditions d'essais, qui doivent être convenues de manière unifiée au plan européen, ne peuvent pas encore être fixées définitivement dans ces recommandations. Il est aussi possible que les prescriptions relatives à l'exécution des travaux de crépissages et de plâtrerie doivent faire l'objet d'adaptations ultérieures.

TABLE DES MATIERES

	Page
Avant-propos	2
0 Champ d'application	4
0 1 Délimitation	4
0 2 Autres prescriptions applicables	4
0 3 Dérogations	4
1 Terminologie	5
1 1 Types de crépis ou d'enduits en fonction du liant	5
1 2 Types de crépis ou d'enduits en fonction des performances requises ou des caractéristiques	5
1 3 Eléments constitutifs des crépis et des enduits	6
1 4 Matériaux	7
1 5 Termes généraux	7
2 Etude du projet	8
2 1 Généralités	8
2 2 Joints	8
2 3 Raccords	8
3 *)	
4 Matériaux	9
4 1 Liants	9
4 2 Granulats	9
4 3 Additifs	10
4 4 Eau de gâchage	10
4 5 Crépi et enduit	10
5 Exécution	12
5 1 Généralités	12
5 2 Exigences relatives au support	12
5 3 Joints suédois ou coupes de séparation	12
5 4 Raccords	12
5 5 Armatures	13
5 6 Grillages ou panneaux d'adhérence	13
5 7 Epaisseurs des crépis et enduits	13
5 8 Tolérances	13
6 *)	
7 Prestations et fournitures	14
7 1 Mise en soumission et offres	14
7 2 Obligations particulières des parties	14
7 3 Prestations non comprises dans les prix unitaires	15
7 4 Mode de métré	15
Annexe	
Index	18
Publications	19
Entrée en vigueur	20

*) Ces chapitres, usuels dans les normes SIA, ne sont pas abordés dans la présente recommandation

Membres de la Commission SIA 242 "Crépissages et travaux de plâtrerie"

Président	J. Pfefferkorn, chimiste SIA, Weiach	SIA
Membres	W. Bilgerig, maître plâtrier, Wettingen	SMGV
	A. Bucher, entrepreneur, Niederhasli	SSE
	Gilbert Cimma, ing. génie civil SIA, Wildegg	TFB
	P. Emch, architecte HTL, Bienne	SIA/UTS
	Hans-Jörg Fehr, ing. HTL, Dübendorf	EMPA
	B. Roggo, entrepreneur, Guin	SSE
	Toni Spirig, entrepreneur, Zurich	SSE
	Martin Stalder, maître plâtrier, Wallisellen	SMGV
	H. Staub, maître plâtrier, Guin	FRMPP
	Felix Stüssi, architecte SIA, Zurich	SIA
	Lothar Ziörjen, architecte, Gockhausen	SIA

La version française de la présente recommandation a été mise au point par la commission SIA de traductions en langue française.

Entrée en vigueur

La présente Recommandation SIA V 242/1, *Travaux de crépissages et de plâtrerie - enduits et crépis pour l'extérieur, enduits et crépis pour l'intérieur, staffs*, a été adoptée, en consultation prolongée, par la Commission centrale des normes CCN de la SIA le 31 mai 1994 à Berne.

Elle remplace la norme SIA 242, *Crépissages et travaux de plâtrerie*, du 1er août 1978.

Le Président de la CCN:	F. Kühni
Le Secrétaire général:	C. Reinhart

Copyright © 1996 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partiels, de copie intégrale ou partielle (photocopies, microcopies), de mise en programme d'ordinateurs et de traduction sont réservés.